

« JE PAIE, DONC JE JETTE... » SI C'ÉTAIT SI SIMPLE...

Il n'est pas rare au SICTOM comme dans les autres syndicats de collecte de France, d'entendre des habitants, usagers du service de collecte des déchets, de tenir ces propos. « Je paie mes impôts alors je fais ce que je veux ! ». Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent « bien » et peuvent s'améliorer.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'est pas fixée de façon arbitraire, ou à la louche. Son montant dépend du service rendu aux habitants.

Pour le SICTOM du Périgord Noir, le service est défini en collaboration avec chaque mairie et selon le cahier des charges qu'elles définissent elles-mêmes.

Les communes connaissent à l'avance le nombre de kilomètres effectués dans l'année. En effet, c'est ensemble que le circuit de collecte et les fréquences de ramassage sont définis. Le tarif au kilomètre inclus l'achat, l'entretien et le fonctionnement des véhicules, le salaire des agents de collectes, le gasoil.

Les communes connaissent aussi les tarifs pour chaque tonne collectée d'ordures ménagères (sacs noirs dans bacs verts) et pour chaque tonne d'emballages à recycler (sacs jaunes dans bacs gris à couvercle jaune). Celui des emballages est bien inférieur à celui des ordures ménagères. Plus il y a de tri, mieux c'est pour tout le monde !

Les tarifs englobent l'achat des conteneurs et leur entretien, le gasoil, le transport vers le centre d'enfouissement des sacs noirs et les taxes liées à ce mode de traitement ou vers le centre de tri pour les sacs jaunes et les malus pour une mauvaise qualité de tri.

Les coûts de gestion des déchèteries, de la collecte du verre, du papier et du siège social sont compris dans ces tarifs unitaires.

En revanche, personne ne connaît à l'avance le tonnage collecté. Donc, le SICTOM du Périgord Noir se réfère aux tonnages de l'année passée. Ce tonnage dépend du comportement des habitants.

UN EXEMPLE

La Roque Gageac : 2420 km pour 2017 ; 209 tonnes de sacs noirs en 2016; 39 tonnes de sacs jaunes en 2017

2 420 x 17.23 €/Km	= 41 697 €
209 x 233 €/Tonne d'ordures	= 48 697 €
39 x 118 €/Tonne d'emballages	= 4 602 €
Total	= 94 996 €

Le coût du service pour La-Roque-Gageac est de 94 996 €.

Ensuite, le service des impôts nous communique les bases locatives de l'ensemble du foncier bâti de chaque commune. Cette base est de 678 084 pour La Roque Gageac. On estime ainsi le taux qui sera appliqué sur votre feuille d'impôts fonciers. Les 94 996 € représentent 14% de la base. C'est ce taux de 14% qui est appliqué sur chaque feuille d'impôts, de la commune, au nom de la TEOM.

Donc, comme ce taux dépend en majeure partie du tonnage d'ordures ménagères collecté par le SICTOM du Périgord Noir, nous sommes tous responsables du coût du service.

EST-CE DU TRI ?



Un mauvais tri a un impact sur le coût du service.

Les sacs jaunes mal triés sont surtaxés et enfouis avec les sacs noirs.

Mais au-delà du coût, un mauvais tri a aussi un effet néfaste sur la qualité du travail des agents de collecte du SICTOM, celle des recycleurs et plus encore sur celle des valoristes. On appelle ainsi, les agents du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin qui, toute la journée de travail, vont séparer les emballages par nature de matériau.

En effet, il ne faut pas oublier que tout ce que nous mettons dans le sac jaune et dans le bac gris à couvercle

jaune, est trié par des personnes penchées au-dessus d'un tapis roulant. Certes, elles sont payées pour séparer les emballages par matière, mais pas pour mettre de côté des déchets alimentaires et des couches culottes en décomposition et autres déchets innombrables.

Le sac et le bac jaune sont réservés aux seuls Emballages (plastiques, métalliques et cartonnés). Tout autre objet de petite taille doit se mettre dans le sac noir ou en Déchèterie pour les plus volumineuses et/ou dangereuses.

Avec 25% d'erreurs de tri dans le sac jaune, le territoire du SICTOM du Périgord Noir passe pour le plus sale et le moins respectueux des consignes de tri, du département. Le respect des consignes de tri marque votre respect à l'égard des personnes qui manipulent les emballages et permet également, un meilleur recyclage.

Alors êtes-vous dans le respect ?



POURQUOI TRIER SES DECHETS ?

Augmentation du nombre d'habitants et de personnes fréquentant notre territoire, changement des modes de consommation, la société évolue et la production de déchets croît en conséquence.

Face à une telle situation, le législateur a souhaité être à l'initiative d'un cadre réglementaire contraignant, les Grenelles de l'environnement et la loi de transition énergétique pour une croissance verte, qui fixent des objectifs très ambitieux : une diminution de 50 % des tonnages à enfouir et une augmentation de 65 % de la valorisation matière.

En réponse à ces inéluctables évolutions une priorité s'impose : trier ses déchets.

Sans tri, pas de recyclage ! Or, 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières !

Le tri sélectif pourquoi ?

Pour limiter la quantité des ordures ménagères et donc le coût de leur traitement qui va du simple au double : 236 € la tonne pour les déchets ménagers – 119 € la tonne pour le tri... ;

Pour contenir de ce fait l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les ménages. Pour préserver notre environnement et éviter les pollutions. Pour respecter les dispositions légales.

Si chacun fait un peu, c'est beaucoup qui change.

En Périgord Noir, nous trions de plus en plus. De 19 kg par habitant et par an en 2009 nous arrivons aujourd'hui à près de 47 kg/habitant/an. C'est bien.

Malheureusement, **nous ne trions pas toujours très efficacement.**

Selon les mois, l'année dernière, nous avons enregistré des **taux de refus allant de 30 à 50 %**. Cela signifie que sur 1 000 kg de tri collecté, 300 à 500 kg étaient des ordures ménagères !!

Cela veut dire que dans le tri étaient présents de très nombreux déchets alimentaires, des cagettes, du linge, de nombreuses bouteilles en verre... et pire des huiles de vidange, des restes de produits gras, des carcasses d'animaux !!

Conséquence : ce refus de tri est automatiquement dirigé vers les ordures ménagères, fait doubler les coûts, sans même parler des pénalités qui nous sont appliquées.

Stop ! Mobilisons-nous pour bien trier.

Une seule solution s'impose : ne mettons dans les poubelles jaunes **que les déchets qui doivent y être déposés** : emballages plastiques / métalliques ou cartonnés (bouteilles de lait / eau ; briques alimentaires ; canettes soda...);

Réservez le verre au conteneur à verre / le papier au conteneur à papier / les déchets ménagers à la poubelle noire ;

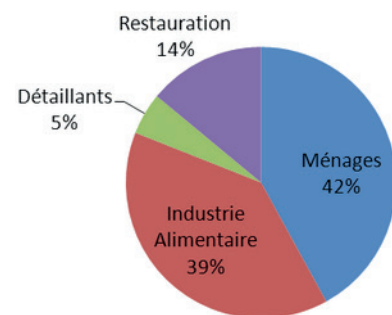
N'oublions pas que les déchèteries nous accueillent gratuitement pour recevoir les déchets encombrants.

Soyons éco-responsables, vertueux pour notre environnement, économes et ayons l'esprit civique.

« Un petit geste pour chacun, un grand geste pour tous ».
Nous comptons sur tous.

Philippe MELOT

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Répartition du gaspillage alimentaire



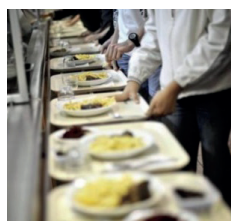
L'origine du gaspillage alimentaire est de la responsabilité de tous, habitants, restaurants, industries alimentaires.

Il peut prendre la forme d'assiettes non finies, de produits non préparés et des aliments non déballés. Petites quantités par petites quantités, au bout d'une année cela représente 260 kg par personne.

Le coût du gaspillage alimentaire est estimé à 430 € par an et par habitant. C'est énorme ! Pourtant il existe de petites astuces simples à mettre en place et très efficaces pour l'éviter.

LE PROJET

Jusque-là, il était question du gaspillage alimentaire à la maison, mais le SICTOM du Périgord Noir souhaite également intervenir sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants et notamment dans les cantines scolaires.



Le travail est plus complexe car il ne suffit pas de dire aux enfants de finir leur assiette et éventuellement de mettre les aliments restants dans la poubelle prévue pour le compostage. Le gaspillage alimentaire se fait dès l'élaboration des menus et l'achat des ingrédients. Ainsi, il faut travailler avec le responsable des achats (communes, communautés de communes), le responsable des cuisines et le personnel de service. Il n'est pas facile pour les collectivités de penser des menus équilibrés qui plaisent au plus grand nombre et d'en définir les quantités nécessaires, chaque jour et selon la présence et l'appétit des enfants.

La façon de présenter les plats aux enfants peut avoir un impact sur leur consommation. Est-ce que les enfants se servent seuls sur plateau ou est-ce un plat collectif posé à table ? Petite assiette bien remplie ou grande à moitié vide, effort de décoration, le pain présenté en début de chaîne ou à la fin, sont autant d'éléments déclencheurs d'un gaspillage ou pas.



Limiter au maximum le gaspillage à l'école n'est pas une mince affaire mais c'est essentiel pour limiter les dépenses financières en maîtrisant les achats et le tonnage de déchets présentés à la collecte.

En 2017, le SICTOM lance des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles primaires du secteur. Basées sur la mise de côté du pain non consommé dans leur propre cantine, les enfants se rendent compte des quantités jetées et de la somme d'argent que cela représente. 10 écoles bénéficient de ce projet jusqu'en juin et l'animatrice, Anne, conduit 3 séances pour chaque établissement. Les premiers résultats sont stupéfiants ! En moyenne et sur une année complète, 30 kilos de pain par école sont gaspillés. À 2.4 € le pain de 400g, cela fait 75 pains par an et 180 € de jetés... dans le sac noir.

Et si malgré tous ces conseils, des aliments doivent être jetés, pensez à les composter. C'est toujours mieux et plus utile que de jeter dans le sac noir.

ASTUCES

Cela commence par la liste de courses. Cette dernière doit permettre d'acheter le nécessaire pour préparer tous les repas d'une semaine, de l'entrée au dessert, du petit-déjeuner au dîner, en passant par le goûter des enfants. Pour les produits frais, il faut définir les quantités suffisantes pour une semaine et adaptées au nombre de personnes dans le foyer. Congelez après achat, tout ce qui peut l'être : la viande, le pain, le beurre, le fromage râpé, les pâtes à tarte. Ainsi, on ne décongèle que ce qui va être préparé. Cuisinez les restes de la veille, sous forme de quiche, omelette, plat de pâtes amélioré. Avec les fruits, pensez au crumble, succulent dessert ! Avec les 3 légumes restants, préparez une petite soupe ou une poêlée avec du riz. Quant au pain, qui ne connaît pas le pain perdu, petite douceur inoubliable !

LA DÉCHÈTERIE : NOUVEAU RÉFLEXE RESPONSABLE

Chaque année, depuis 2008, la fréquentation des déchèteries ne cesse de progresser. De 62 200 visites en 2008, les déchèteries ont enregistré plus de 104 000 visites l'an passé.

Aller en déchèterie, déposer ses objets et encombrants, est devenu un réflexe pour les plupart des habitants. Et c'est bien ! Ainsi, nous constatons moins de dépôts sauvages dans la nature même s'il en existe encore trop souvent devant les conteneurs. Il n'y a pas que le nombre de visiteurs qui évolue, les quantités de déchets pris en charge augmentent également et ce quelles que soient les filières anciennes comme les végétaux, gravats, cartons ou les nouvelles comme les plastiques durs, les encombrants, les salons de jardins.

Prenons l'exemple des bennes de mobilier : jusqu'en juillet 2015, les meubles, canapés, lits et matelas étaient déposés dans les bennes à « tout venant ». Aujourd'hui, tout le mobilier d'une maison, en bois, fer, plastique d'intérieur ou d'extérieur et la literie sont mis de côté pour être totalement démantelé et ainsi être recyclé matière par matière. Ces bennes ont permis sur la fin 2015, la valorisation de 62 tonnes d'objets d'ameublement. 70% du

tonnage ont été ainsi détournés de l'enfouissement. Les matières séparées ont été recyclées. En 2016, ces bennes représentent un poids de 110 tonnes.

L'an passé, nous avons aussi mis en place la collecte séparée des plastiques durs (bassine, seau, caisse, tuyau). 15 tonnes ont été valorisées par l'entreprise RECYMAP qui recyclait déjà les salons de jardins en plastique. Plus de 35 tonnes de salons ont transité par les déchèteries avant leur transformation par cette entreprise. C'est encore 3 tonnes de vieux conteneurs et de vieilles bornes à verre ou à papier qui ont été valorisées.

Au-delà de ces nouvelles filières, c'est la benne de végétaux qui connaît



également un essor. En effet, avec l'interdiction de brûler ses déchets verts, l'apport en déchèterie est beaucoup plus important. Ainsi, de 2 716 tonnes en 2015, les déchèteries du SICTOM enregistrent un tonnage



de 3 500 tonnes en 2016.

Pour vous donner une idée des apports, la déchèterie de Sarlat a comptabilisé en une journée jusqu'à 7 bennes à végétaux de 30m³ chacune.

Face à ces quantités à gérer (remplissage et rotation des bennes), le SICTOM du Périgord Noir a fait le choix d'acquérir un rouleau compacteur qui permet de tasser tous les matériaux en moins de 5 minutes par benne. Ainsi, 20% à 50% de leur volume sont épargnés et les rotations espacées. Ce rouleau s'adapte sur un camion porteur tel celui qui collecte le verre ou le papier. Ainsi, il peut faire le tour de toutes les déchèteries dans la journée et occupe un agent à temps complet. Avec ce matériel, le SICTOM réduit de 30% le nombre de rotation de bennes entre les déchèteries, le siège du SICTOM et les lieux de traitement.

UN NOUVEL OUTIL INDISPENSABLE

Le SICTOM du Périgord Noir, sur l'ensemble de ses 6 déchèteries, a procédé à la rotation de 2 540 bennes, en 2015. En 2016 jusqu'à la fin août, 1870 bennes ont été échangées. Ces chiffres concernent tous les déchets stockés en grandes bennes ouvertes, hors gravats et mobilier.

Afin d'optimiser le transport par un meilleur remplissage des bennes, il existe un système de rouleau tasseur autonome ou sur porteur qui peut réduire le volume dans les bennes, selon la nature du déchet. Cela est d'autant plus vrai pour le carton et les végétaux. À la déchèterie de Sarlat, au mois de septembre 2016, le SICTOM comptabilise 58 bennes (30m³) de végétaux sur 22 jours, soit une moyenne de 2,5 bennes par jour à 2.7 tonnes chacune.



Avec un rouleau tasseur et un tassement d'en moyenne de 30% du volume de chaque benne, le SICTOM peut diminuer de 30% le nombre de rotation des bennes.